

A Évreux, le 7 juillet 2017

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis ce jour suite au vote unanime contre votre décision d'intégrer un point d'accueil dans la Maison des Services Au Public (MSAP) de Beaumont le Roger.

Il s'agit bien d'une décision unilatérale, en l'absence de concertation avec les représentants du personnel. Vous nous avez mis devant le fait accompli en soumettant au vote ce projet, qui n'en était plus un, puisque la mise en oeuvre est effective depuis le 15 juin c'est à dire 14 jours avant la présentation au CTL.

Solidaires Finances Publiques dénonce avec force cette pratique qui vise simplement à empêcher les agents de réagir face à un tel changement dans l'organisation du travail.

Mieux, lors du CTL de première présentation vous ne souhaitiez pas admettre que cette mise en place était liée à la fermeture prochaine de la trésorerie.

Depuis quelques jours, c'est effectif puisque dans les documents de l'ASR 2018, transmis en vue du CTL du 13 juillet prochain vous actez cette fermeture.

Solidaires Finances Publiques réaffirme, ici, son opposition à la mise en place des maisons de services au public et plus encore à la participation de la DDFIP à ce mauvais palliatif.

Ces maisons sont instituées pour faire face au repli de l'Etat dans les zones rurales et non pour anticiper les fermetures de services publics !

Nous serions curieux de savoir comment cela a été présenté aux élus ? Savaient-ils qu'en signant ce partenariat avec la DDFIP, ils signaient l'arrêt de mort de leur trésorerie, peut être un des derniers services de proximité restant implanté dans la commune ? Ou alors, leur avez vous dit, de toute façon la trésorerie va fermer, si vous voulez un service local il nous faut une place dans votre MSAP tout simplement... ?

Vous prenez comme prétexte le service au public pour justifier notre participation, soit ! Et bien, si vous estimez qu'il y a un besoin, maintenez donc la trésorerie au lieu de laisser un semblant de service.

Par contre, si vous maintenez votre décision de fermeture, c'est que vous considérez qu'il n'y a pas de besoin et dans ce cas, les agents des finances publiques n'ont pas à se voir imposer des permanences où qu'elles soient localisées!

Les agents de la DDFIP, selon votre convention, vont dans la MSAP 3 demies journées par semaine sur la base du volontariat mais les agents ne sont pas volontaires et le seront encore moins lorsqu'ils seront affectés à la trésorerie de Brionne ou de Bernay. Ils seront donc contraint de s'y rendre au motif de l'intérêt du service.

Leurs vœux d'affectation se seront portés sur une résidence et non sur un poste à géométrie variable obligeant à aller tenir des permanences sur la commune dont ils ont été déménagés !!

Précisera-t-on au TAGERFIP, aux agents qui demanderont Bernay ou Brionne que 1 jour et demi par semaine leur poste de travail est déplacé x kilomètres plus loin ? Et dans quelles conditions ? (trajet, frais de déplacement, contraintes particulières, matériel, connexion, risques routiers, etc...).

Vous nous avez bien signifié les économies qui seront réalisées par la DDFIP c'est effectivement indéniable, locaux mis à disposition gratuitement, pas de fluides à payer etc...

Solidaires Finances Publiques n'a de cesse de dénoncer les coupes budgétaires qui sont faites à Bercy et dont voici l'un des nombreux impacts. L'Etat se désengage et les collectivités payent la facture !

Mais enfin, ce n'est pas si simple que cela vous me direz vous. Certes ! Je vous renvoie donc à la lecture des 8 pages que Solidaires Finances a écrit sur le sujet, nous les annexons à notre déclaration liminaire et après cela vous ne pourrez plus nous accuser d'être sur une opposition de principe concernant les MSAP !

Au regard de toutes les questions posées cela mérite a minima un examen pour avis du CHSCT .

Nous vous demandons d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain CHSCT.

Pour Solidaires Finances Publiques, cette situation est inacceptable et c'est à l'administration de prendre ses responsabilités auprès des élus locaux et du public. Les agents des finances publiques n'ont pas à subir les conséquences des fermetures de postes et ont droit à un minimum de respect via la concertation en amont de leurs représentants du personnel tant en CTL qu'en CHSCT.

Vous comprendrez, Monsieur le Président, que nous voterons une fois de plus, résolument contre votre décision unilatérale et nous saisirons la Direction Générale sur le développement de cette pratique qui ne vise en aucun cas à améliorer le service public.

Les élus Solidaires Finances Publiques
au CTL de l'Eure